

BUDGET 2019

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Un budget prévisionnel de 1 576 440,14 € en hausse de 4.4% par rapport à 2018, pour cause de dépenses de fonctionnement supplémentaire au Chapitre « Charges à caractère général », notamment en ce qui concerne l'achat de matériel, et davantage de travaux réalisés en régie.

LES RECETTES :

Les principales recettes sont constituées :

- du montant des taxes foncières et taxes d'habitation
- de l'attribution de compensation (= reversement de la taxe professionnelle par GP3A, en tenant compte des charges transférées par la commune)
- des droits de mutation
- des différentes dotations de l'Etat
- des revenus des immeubles (= location des logements communaux)
- redevances et droits périscolaires (= cantine et garderie)

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition</i>
<i>Résultat d'exploitation reporté</i>	27 041,47
Atténuation de charges	20 000,00
Opérations d'ordre entre sections	30 000,00
Vente de produits fabriqués, prestations de services	119 900,00
Impôts et taxes	775 060,00
Dotations, subventions et participations	541 984,00
Autres produits de gestion courante	60 000,00
Produits financiers	0,00
Produits exceptionnels	2 454,67
Total recettes	1 576 440,14 €

Impôts et taxes :

Le conseil municipal a voté pour le maintien des taux d'imposition, soit pour 2019 :

- taxe d'habitation 15,54 %
- taxe foncière bâti 16,42 %
- taxe foncière non bâti 60,12 %

Les bases pour le calcul de l'impôt augmentant, les taxes peuvent augmenter même si les taux communaux restent inchangés.

Les bases d'imposition de 2018 s'élevaient à :

Taxe d'habitation 1 481 000 €

Taxe foncière bâti 1 211 000 €

Taxe foncière non bâti ... 108 200 €

Ces bases apportent un produit de 230 147 € pour la TH, 198 846 € pour le FB & 65 050 € pour le FNB

Les taux de la commune se situent parmi les plus bas du département pour les communes de même importance.

	<i>Taux moyens communaux de 2018, au niveau</i>	
	<i>National</i>	<i>Départemental</i>
Taxe d'habitation	24,54	30,75
Taxe foncière bâti	21,19	22,38
Taxe foncière non bâti	49,67	75,79

Les dotations :

Les dotations de l'Etat diminuent de 84 498 € en 2018 pour une légère augmentation en 2019.

Dotations de l'état	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	274 507 €	245 894 €	227 700 €	225 700€	223 700€
Dotation de solidarité rurale	187 027 €	206 691 €	235 500 €	160 300€	197 100€
Dotation nationale de péréquation	74 187 €	75 419 €	72 498€	65 200€	58 700€
Total dotation	535 721 €	528 004 €	535 698 €	451 200€	479 500€
Ecart en %	+0,42%	-1,44%	+1,45%	-15.77%	+6.27%

LES DEPENSES :

Les principales dépenses sont :

- les charges de fonctionnement de la commune (entretien des bâtiments, combustibles, eau, électricité, fournitures...)
- les charges de personnel (salaires et cotisations)
- l'alimentation pour la cantine scolaire
- les indemnités des élus
- le service incendie
- les intérêts des emprunts
- les subventions aux associations

Salaires et charges de personnel communal : 725 400€

Subventions aux associations : 15 578.31 €

Indemnités des élus : 50 600 €

Service incendie : 9 500 €

La saine gestion de la commune a permis de dégager un excédent de fonctionnement de

175 858.35 € en 2018 malgré les fortes baisses des dotations de l'état (15.77 % pour 2018).

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
Charges à caractère général	386 650,00
Charges de personnel	725 400,00
Atténuation de produits	1 200,00
Virement à la section d'investissement*	170 261,38
Opérations d'ordre entre section	109 108,56
Autres charges de gestion courante	130 473,20
Charges financières	37 500,00
Charges exceptionnelles	5 847,00
Dépenses imprévues	10 000,00
Total dépenses	1 576 440,14

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019

Un budget d'investissement de 1 212 112€ (Les recettes sont obligatoirement du même montant que les dépenses)

Les dépenses d'investissement se composent de la manière suivante :

<i>Opération</i>	<i>Proposition BP</i>
Equipements sportifs	2 300,00
Mairie	13 831,80
Services techniques	105 000,00
Cantine	7 420,00
23, rue de Guingamp	22 563,13
Bibliothèque	2 500,00
Foyer des jeunes	16 304,84
Toilettes publiques	11 000,00
Aménagement de la cour de l'école primaire	60 347,18
Programme de voirie 2018	15 599,32
Maison médicale	155 000,00
Aménagement rues Lorette /Milin Prat/Ruchant	234 160,00
Salle des fêtes	4 000,00
Programme de voirie 2019	112 500,00
Ecole élémentaire et maternelle	13 000,00
Voie d'accès à la résidence de Parc Cardon	62 091,12
Opérations non individualisées	24 000,00
Opérations financières	350 495,22
Total dépenses	1 212 112,61 €

Les recettes d'investissement se composent de la manière suivante :

Opération	Proposition BP
Equipements sportifs	900,00
Eglise et chapelles	4 955,00
Services Techniques	11 300,00
Aménagement de la rue du Menez Bré	3 913,83
Chaufferie bois	91 530,00
Aménagement de la cour de l'école primaire	44 756,00
Voie d'accès à la résidence de Parc Cardon	32 138,36
Opérations non individualisées	4 000,00
Opérations financière	1 018 619,42
Total recettes	1 212 112,61 €

Programme de voirie 2019 :

Sélection des voies :

- Voie communale de « Gwazh Vronn » : 35 m
- Voie communale de « Kolledou » : 220 m
- Voie communale de « Squibernevez » : 610 m
- Voie communale de « Kerprigent » : 650 m
- Voie communale de « 4 Maudez » : 40 m
- Accès arrière école publique : 900 m²
- Voie communale de « Leintant » : 135 m

Capacité d'auto financement

Elle permet de mesurer la capacité de la commune à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son fonctionnement ou investissements.

C'est donc l'excédent de ressources internes dégagées par la commune.

CAF brute = produits réels de fonctionnement – charges réelles de fonctionnement

2014	2015	2016	2017	2018
380 821,40 €	300 319,52 €	378 950,22 €	431 613 €	272 714,91 €

CAF nette = CAF brute – remboursement en capital de la dette

2014	2015	2016	2017	2018
192 229,09 €	98 124,78 €	248 536,68 €	321 155 €	155 598,48 €

Ratios financiers :

Des seuils d'alerte sont fixés, permettant de situer les communes sur leur situation financière.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Coefficient d'autofinancement courant (seuil d'alerte à 1 pendant 2 ans)	0,97	0,97	0,88	0,94	0,84	0,80	0,96
Ratio de surendettement (seuil d'alerte à 1.21 pendant 2 ans)	1,04	0,96	0,92	0,69	0,75	0,76	0,85
Ratio de rigidité structurelle (seuil d'alerte à 0.65 pendant 2 ans)	0,55	0,58	0,58	0,59	0,52	0,51	0,55